

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Québec
N° 200-06-000195-159

PROCES-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

MIREILLE ABADIE

DEMANDE

SUBARU CANADA INC.

DÉFENSE

ENREGISTREMENT

Chambre civile Par conférence téléphonique Le 23 juillet 2020

DÉBUT : 9h01
FIN : 15h49

PRÉSIDENT : **L'HONORABLE SIMON HÉBERT, j.c.s. (JH 5462)**

Demande

présent
 absent

M^e Fredy Adams
M^e François Leblanc
Adams Avocat Inc.

Défense

présent
 absent

M^e Margaret Weltrowska
M^e Mélissa Des Groseilliers
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

NATURE DE LA CAUSE **Demande en modification de la demande
introductive d'instance modifiée**

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE **Emilie Linteau-Samson (TL 4227)**

9h01	Appel de la cause et identification des parties.
9h07	Représentations de Me Weltrowska.
9h49	Échange entre Me Adams et le Tribunal concernant la suite des représentations de Me Weltrowska.
9h49	Me Weltrowska poursuit ses représentations.
9h51	Commentaire du Tribunal.
9h53	Commentaire de Me Weltrowska.
9h54	Me Weltrowska poursuit ses représentations.
9h59	Commentaire du Tribunal concernant le privilège relatif au règlement.

10h01	Me Weltrowska poursuit ses représentations.
10h09	Commentaire du Tribunal concernant l'arrêt <i>Trottier c. Canadian Malartic Mine</i> .
10h10	Commentaire de Me Weltrowska.
10h12	<i>Suspension de l'audience.</i>
10h18	<i>Reprise de l'audience.</i>
10h18	Représentations de Me Adams.
10h36	Commentaire du Tribunal.
10h36	Précision de Me Adams.
10h38	Me Adams poursuit ses représentations.
10h44	Question du Tribunal concernant les dommages pouvant être réclamés.
10h46	Me Adams poursuit ses représentations.
10h51	Question du Tribunal concernant la demande de modification dans un contexte de demande introductive d'instance au lieu d'un recours collectif.
10h52	Réponse de Me Adams.
10h53	Commentaire du Tribunal concernant le cadre juridique de la présente demande.
10h54	Commentaire du Me Adams.
10h55	Me Adams poursuit ses représentations.

11h16	Me ^e Margaret Weltrowska demande s'il est possible que Me Jordan Brouillet, avocat de Subaru Canada inc. se joigne à la présente audience. Le Tribunal et Me Adams consentent à cette demande.
11h17	Me Adams poursuit ses représentations.
11h39	Échange entre le Tribunal et Me Adams concernant le temps requis pour le reste de la journée.
11h40	<i>Suspension de l'audience.</i>
11h52	<i>Reprise de l'audience.</i>
11h52	Me Adams poursuit ses représentations.
12h35	<i>Suspension de l'audience.</i>
13h32	<i>Reprise de l'audience.</i>
13h32	Me Adams poursuit ses représentations.
14h46	Échange entre les parties et le Tribunal concernant des commentaires écrits à même la jurisprudence.
14h48	Me Adams poursuit ses représentations.
15h03	<i>Suspension de l'audience</i>
15h15	<i>Reprise de l'audience.</i>
15h16	Réplique de Me Weltrowska.
15h48	Le Tribunal mentionne aux parties que le jugement leur sera transmis par courriel.

15h48

Le Tribunal encourage les parties à déposer leurs pièces et documents au registre des actions collectives.

15h49

Fin de l'audience. Délibéré.

Greffière-audicière